



Assemblée générale

Distr. générale
9 septembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Conseil économique et social

Administration publique et développement

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 58/231, le présent rapport présente des propositions concernant la célébration, au cours de la soixante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale, en 2006, du dixième anniversaire de la reprise de la cinquantième session consacrée à l'administration publique et au développement. Il y est suggéré que cet anniversaire pourrait être un moment opportun pour évaluer les progrès réalisés dans la revitalisation de l'administration publique et faire connaître les pratiques efficaces qui ont permis de progresser vers les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce contexte, le rapport rappelle les recommandations formulées en avril 2004 par le Comité d'experts de l'administration publique sur les possibilités offertes par le repositionnement et la revitalisation de l'administration publique pour accélérer la réalisation des objectifs de développement, et énonce un certain nombre de critères qui pourraient servir de points de repère aux pays dans la conduite de ce processus. L'attention de l'Assemblée générale est en outre appelée sur des recommandations concernant les mesures préparatoires et les mesures de soutien qui pourraient être prises en vue de l'anniversaire. Il s'agit, notamment, des mesures suivantes : accueillir au Siège de l'Organisation des Nations Unies en 2006 le Forum mondial sur le thème réinventer l'État; consacrer le débat de haut niveau du Conseil économique et social en 2006 aux changements en cours dans le rôle de l'administration; et organiser la célébration de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique et la remise des prix Champion du service public décernés par l'Organisation des Nations Unies en leur donnant un plus grand retentissement.

* A/59/150.

** Le présent document est soumis avec retard, la question devant être examinée au Conseil économique et social.

Conformément à la même résolution, le rapport traite également des activités en cours pour promouvoir les échanges d'informations et la recherche et faire connaître les pratiques efficaces et les services consultatifs dans le domaine de l'administration publique, et appuyer les initiatives visant à promouvoir l'administration en ligne en Afrique, en Asie et en Amérique centrale et dans les Caraïbes en tant qu'instrument au service du développement.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 58/231, l'Assemblée générale a pris note du précédent rapport du Secrétaire général (A/58/152) et prié le Secrétaire général :

a) De formuler des propositions pour célébrer au cours de sa soixante et unième session ordinaire, en 2006, le dixième anniversaire de la reprise de sa cinquantième session consacrée à l'administration publique et au développement;

b) D'appuyer les échanges d'informations et la recherche et de faire connaître les pratiques efficaces et les services consultatifs qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire;

c) De continuer d'appuyer les initiatives qui visent à promouvoir l'administration en ligne en Afrique, en Asie et en Amérique latine et dans les Caraïbes en tant qu'instrument au service du développement.

2. Conformément à cette demande, et pour faire suite aux rapports présentés par le Secrétaire général en 2002 et 2003 (A/57/262 et A/58/152), le présent rapport formule des propositions concernant le dixième anniversaire de la reprise de la cinquantième session de l'Assemblée générale et les mesures préparatoires à prendre en vue de cet anniversaire. Il traite également des activités du Programme des Nations Unies sur l'administration publique, les finances et le développement qui ont trait à la recherche et aux services consultatifs pour la mise en œuvre des objectifs du Millénaire, ainsi que des initiatives sur l'administration en ligne.

II. Propositions concernant la célébration du dixième anniversaire de la reprise de la cinquantième session de l'Assemblée générale consacrée à l'administration publique et au développement

Revitaliser l'administration publique

3. Dans le rapport qu'il a adressé à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session (A/57/262), le Secrétaire général a souligné le rôle vital qu'une administration publique efficace peut jouer dans la mise en œuvre d'objectifs de développement convenus au niveau international, y compris de ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire. Le message est encore plus actuel aujourd'hui, étant donné les efforts en cours pour avancer plus rapidement vers les objectifs du Millénaire pour le développement.

4. Comme les instances internationales l'ont à juste titre souligné, il importe de concentrer les politiques économiques et sociales sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, d'accroître l'apport de ressources aux pays en développement et de générer des données exactes pour suivre les progrès réalisés. Il faut insister davantage, cependant, sur la nécessité de renforcer les institutions de l'administration publique, d'améliorer le potentiel des ressources humaines du secteur public et d'encourager la création de savoir et l'innovation, ainsi que l'utilisation des technologies de l'information pour renforcer l'administration publique.

5. Le dixième anniversaire de la reprise de la cinquantième session de l'Assemblée générale sur le thème administration publique et développement pourrait être un moment opportun pour évaluer les progrès accomplis dans la revitalisation de l'administration publique et la diffusion des pratiques efficaces qui ont contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

6. Le Comité d'experts de l'administration publique, dont la troisième session s'est tenue à New York en avril 2004, a recommandé que l'administration publique soit revitalisée et repositionnée, soulignant que les pays devraient orienter la réforme de leur administration publique de façon qu'elle crée des conditions propices à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

7. Les critères ci-après, formulés à la lumière des recommandations du Comité, pourraient servir de points de repère aux pays pour la réforme et la revitalisation de l'administration publique :

a) Il importe que la mission fondamentale du secteur public et de l'administration publique, en particulier leur rôle au service de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du respect de la légalité et dans la fourniture d'autres biens publics et sociaux, soient réaffirmés et redéfinis, notamment en mettant en place un environnement propice à la croissance économique, au développement durable et au développement social, conformément aux conclusions des principaux sommets et conférences des Nations Unies. Les gouvernements devraient prendre des mesures cohérentes et ciblées pour intégrer dans l'administration publique les pratiques pertinentes de la gestion publique, conformément aux principes de participation et d'équité, afin de mettre en place et de promouvoir des systèmes d'administration publique qui ne soient pas seulement orientés en fonction des résultats, efficaces et rentables, mais soient aussi sensibles, équitables et responsables devant le public. Les approches suivies pour concrétiser cette vision de l'administration publique devraient être souples et devraient pouvoir s'adapter à l'environnement social, politique et économique spécifique;

b) Réaliser un équilibre efficace entre la centralisation et la décentralisation de l'administration publique de manière à promouvoir un développement axé sur la personne devrait être une préoccupation centrale des pouvoirs publics. La décentralisation peut contribuer d'une manière décisive à promouvoir des services publics efficaces, l'équité et la transparence. Il a été constaté que la gouvernance décentralisée, telle qu'elle est encouragée dans un certain nombre de pays, facilite la participation des populations et des communautés locales, avec l'appui d'autres acteurs nationaux, régionaux et internationaux, à la lutte contre la pauvreté. Cependant, la décentralisation ne peut pas toujours apporter une solution aux problèmes de l'administration publique et la centralisation de certains services publics, en raison des économies d'échelle qu'elle permet, peut être dans certains cas d'un meilleur rapport coût-efficacité. Il faut donc chercher à établir un dosage approprié entre centralisation et décentralisation, en tenant compte des conditions spécifiques de toutes les parties prenantes concernées et des ressources disponibles;

c) Dans le contexte de la décentralisation, le secteur public devrait envisager de mettre en place, dans des cadres réglementaires transparents, des partenariats avec le secteur privé et la société civile, et de proposer aux partenaires une formation et de définir à leur intention des orientations qui leur permettent d'engager efficacement un dialogue constructif avec le secteur public et les institutions financières internationales sur des objectifs communs. L'obligation de

rendre compte implique que les clients des services publics et leurs représentants dans la société civile soient non seulement consultés, mais qu'ils aient aussi le droit de suivre la mise en œuvre des initiatives et, plus important encore, qu'ils continuent d'être pleinement associées au processus décisionnel. L'établissement de partenariats avec le secteur privé et la société civile peut être un moyen efficace d'obtenir un engagement des citoyens en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement et des stratégies de réduction de la pauvreté et de les convaincre que ces objectifs et ces stratégies sont les leurs, et de faire en sorte que leurs préoccupations soient prises en compte dans l'élaboration des politiques, ce qui peut se traduire, par exemple, par des budgets et des politiques des revenus conformes à l'intérêt des pauvres.¹ Des moyens novateurs devraient donc être mis en œuvre afin de renforcer un environnement propice aux partenariats, par exemple en adoptant des codes de responsabilité de la fonction publique, et les instances nécessaires devraient être mises en place pour permettre aux pouvoirs publics et à la société civile de conduire un dialogue constructif avec d'autres partenaires, aussi bien nationaux qu'internationaux, en vue de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des stratégies et des politiques de développement économique et social;

d) Une culture de la recherche et de l'innovation pour l'amélioration des performances du secteur public devrait être encouragée, y compris le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, condition du développement d'une société moderne fondée sur le savoir. Les gouvernements doivent également appliquer des politiques permettant de promouvoir une fonction publique vraiment professionnelle et d'attirer, de recruter et de garder dans le secteur public le personnel le plus compétent disponible sur le marché, notamment en proposant des rémunérations concurrentielles dans la fonction publique;

e) Il faudrait donner à l'administration les moyens, par exemple en réorganisant les institutions, en renforçant les capacités et en améliorant les compétences, d'adapter les objectifs du Millénaire pour le développement au contexte national, dans le cadre des programmes nationaux de développement, y compris des stratégies pour la réduction de la pauvreté. En outre, il faudrait mettre en place des bases de données sur les meilleures pratiques pour répondre aux besoins de l'administration publique et des institutions publiques (y compris d'institutions politiques telles que les parlements), en accordant une attention particulière au rôle et au champ d'action des partenaires publics et privés dans la promotion d'une croissance économique soutenue et des objectifs du Millénaire pour le développement.

Mesures proposées pour le dixième anniversaire de la reprise de la cinquantième session de l'Assemblée générale consacrée à l'administration publique et au développement

8. En plus des recommandations de fond qu'il a formulées sur la revitalisation de l'administration publique, le Comité d'experts de l'administration publique a examiné diverses options concernant la préparation du dixième anniversaire de la reprise de la cinquantième session de l'Assemblée générale consacrée à l'administration publique et au développement et a recommandé au Conseil économique et social les mesures préparatoires et les mesures de soutien suivantes :

- a) Accueillir au Siège de l'Organisation des Nations Unies en 2006 le Forum mondial Réinventer l'État;
- b) Consacrer le débat de haut niveau du Conseil économique et social en 2006 aux changements en cours dans le rôle de l'administration publique dans le développement économique et humain et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les prestations de service public étant un élément central;
- c) Célébrer la Journée des Nations Unies pour la fonction publique et décerner les prix « Champion du service public » en donnant à ces manifestations davantage de retentissement, afin de souligner l'intérêt du service public et de faire connaître ses réalisations positives.

Ces trois options sont examinées dans les paragraphes qui suivent.

Forum mondial Réinventer l'État

9. Conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/277, le Programme des Nations Unies sur l'administration publique, le financement et le développement apporte un appui technique et fonctionnel au Forum mondial Réinventer l'État, qui offre aux ministres, aux hauts fonctionnaires, aux dirigeants régionaux/locaux, aux représentants des organisations de la société civile et aux principales parties prenantes des pays en développement et des pays à économie en transition, une plate-forme pour des échanges de vues et de données d'expérience tirées de la pratique sur le processus de réforme de l'administration publique. Le Forum mondial Réinventer l'État est organisé par le gouvernement du pays hôte avec l'appui du Programme de l'ONU sur l'administration publique, les finances et le développement, et bénéficie du concours de plusieurs entités des Nations Unies et d'autres institutions internationales. Il n'entraîne aucune dépense à imputer sur le budget ordinaire de l'ONU. Ces forums ont réussi à focaliser l'attention des dirigeants politiques et des acteurs internationaux sur le problème crucial des partenariats pour la démocratie et le développement.

10. Le premier Forum mondial Réinventer l'État a été lancé en 1999 par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et s'est tenu à Washington. Les forums qui ont suivi ont été organisés par les Gouvernements du Brésil (sur les institutions démocratiques, en 2000); l'Italie (sur l'administration en ligne comme moyen de promouvoir la démocratie et le développement, en 2001); le Maroc (sur les partenariats pour la démocratie et le développement, en 2002); le Mexique (sur l'innovation et la qualité, en 2003). Le Gouvernement de la République de Corée a accepté d'accueillir le sixième Forum mondial à Séoul en mai 2005, avec pour thème « Vers une gouvernance participative et transparente ». Le septième Forum mondial pourrait se tenir au Siège des Nations Unies en 2006, selon les mêmes dispositions que par le passé, c'est-à-dire sans coûts supplémentaires à imputer sur le budget ordinaire de l'ONU.

Débat de haut niveau du Conseil économique et social en 2006

11. Reconnaissant l'importance de la fonction publique dans la mise en œuvre d'objectifs nationaux spécifiques de développement socioéconomique, le Comité d'experts de l'administration publique a tenu des consultations avec le Conseil

économique et social sur la possibilité de consacrer l'un des prochains débats de haut niveau aux changements en cours dans le rôle de l'administration publique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, les prestations de service public étant l'élément primordial. Le thème proposé pour le débat de haut niveau est le suivant : « Une administration publique orientée vers la prestation de services pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ».

Journée des Nations Unies pour la fonction publique et remise des prix

12. La mise en valeur des ressources humaines est un élément essentiel pour la réalisation des objectifs de développement du Millénaire. Recruter et garder des fonctionnaires publics compétents, dévoués, fortement motivés et d'une grande intégrité est un élément essentiel pour la conduite des réformes aux niveaux local et mondial. Dans cet esprit, l'Assemblée générale, dans sa résolution 57/277, a déclaré le 23 juin Journée de la fonction publique afin de marquer la valeur et le mérite du service fourni à la collectivité. Par la suite, le Conseil économique et social a créé le prix « champion du service public » décerné chaque année par l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de la Journée de la fonction publique pour récompenser l'excellence et l'innovation dans l'administration publique.

13. L'attribution de ces prix a été l'occasion de faire mieux connaître des innovations et des pratiques mises en œuvre avec succès dans l'administration publique. En 2004, la cérémonie de remise des prix a eu lieu le 23 juin, en présence du Président de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Les ministres de six pays – l'Afrique du Sud, l'Italie, le Maroc, le Mexique, le Qatar et la République de Corée – ont participé à la cérémonie grâce à un système de visioconférence. Pour le dixième anniversaire de la reprise de la cinquantième session de l'Assemblée générale consacrée à l'administration publique et au développement, des dispositions ont été prises pour assurer une plus large participation géographique des concurrents candidats au prix Champion de la fonction publique et pour que la cérémonie de remise des prix ait un plus large retentissement mondial. Il est prévu que le Secrétaire général préside à la cérémonie et que de hautes personnalités de toutes les régions soient invitées à participer.

III. Échange de résultats de recherches, d'informations et de données d'expérience et services consultatifs

14. Pour répondre à la demande de l'Assemblée générale, qui, dans sa résolution 58/231, priait le Secrétaire général d'appuyer les échanges d'informations et les travaux de recherche, de faire connaître les pratiques efficaces et de fournir les services consultatifs pouvant contribuer à la réalisation des objectifs de développement arrêtés à l'échelon international, les activités normatives et analytiques et les activités de coopération technique du Programme des Nations Unies relatif à l'administration publique, aux finances publiques et au développement sont de plus en plus tournées vers les services consultatifs aux décideurs et le renforcement des capacités, surtout pour la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la prestation des services publics. On trouvera ci-dessous quelques exemples des actions menées à bien au cours de l'année écoulée.

A. Recherche

15. L'atelier interrégional, sur le thème « Gouvernance interactive : la coopération Sud-Sud pour des politiques favorables aux pauvres », organisé en 2003 par le Programme des Nations Unies sur l'administration publique, les finances publiques et le développement (ci-après le Programme), de concert avec le Gouvernement sri-lankais par l'intermédiaire du Ministère de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, a eu l'occasion d'étudier la conception de formules novatrices d'administration publique, et en particulier la « gouvernance interactive », en partageant des données d'expérience nationales/régionales. La gouvernance interactive a été définie comme une approche des politiques publiques et de l'administration publique qui permet l'expression et la coordination des intérêts politiques, administratifs et citoyens dans le souci de parvenir à la cohérence des orientations, à la justice sociale et à un développement durable. L'atelier a fourni la preuve de l'utilité de cette démarche pour la formulation de politiques publiques favorables aux pauvres en vue d'atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et proposé un plan d'action pour la promouvoir auprès des organismes nationaux et locaux.

16. La Déclaration du Millénaire souligne l'importance de l'appareil du secteur public pour venir à bout de la pauvreté, protéger les groupes vulnérables et accroître la participation des femmes et des groupes défavorisés aux options fondamentales; c'est dans cet esprit qu'un atelier régional Asie-Pacifique sur le thème « Le développement humain à l'heure de la mondialisation : défis et innovations en matière de gouvernance » a été organisé conjointement par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et par le Programme en vue de faire connaître les outils, les techniques et les méthodes qui peuvent être employés pour intégrer pleinement les préoccupations des pauvres et des populations défavorisées au processus de décision de l'exécutif.

17. Dans le cadre de ses efforts pour promouvoir des outils et des stratégies qui puissent soutenir les institutions publiques et les processus de décision, en particulier pour faciliter les interventions en faveur des pauvres, le Programme a organisé une réunion de groupe d'experts sur la participation de la société civile à la politique budgétaire. Ces experts ont été invités à présenter des communications sur le sujet en le traitant selon leur spécialité à étudier, des méthodes qui puissent favoriser, en matière budgétaire notamment, un processus de décision plus participatif et plus transparent.

18. Les participants ont distingué certains exemples concrets de processus de participation de la société civile et de politique macroéconomique, cerné les points forts et les faiblesses de ces initiatives et dégagé diverses méthodes employées pour rendre le processus d'élaboration de la politique macroéconomique plus participatif et plus transparent. La réunion a montré que, moyennant une orientation clairement marquée en faveur des pauvres, tant l'élaboration que les résultats du budget peuvent être axés sur des activités destinées à réduire la pauvreté. De plus, il faut privilégier les aspects de la politique budgétaire qui sont favorables aux pauvres et, par exemple, atténuer la dégressivité du régime fiscal, et donc le rendre moins préjudiciable aux pauvres, en recourant davantage à la fiscalité directe, par opposition aux contributions indirectes. Une publication imprimée reposant sur les résultats de cette réunion de groupe d'experts sur la participation de la société civile à la politique budgétaire sera disponible d'ici à la fin de 2004.

19. Les compétences fondamentales pour le secteur public au XXI^e siècle sont à bien des égards différentes de celles du passé, d'autant plus que les qualifications, les connaissances et la compétence que l'on exige des fonctionnaires deviennent très vite de plus en plus nombreuses et complexes. Tout en faisant face aux problèmes qui se posent de longue date, les dirigeants des pays en développement doivent en même temps s'attaquer à des difficultés inédites du fait de nombreux défis sur le plan social, économique et politique. En mai 2004, une réunion de groupe spécial d'experts, sur le thème « Libérer le potentiel humain inexploité pour améliorer la performance du secteur public », a été consacrée à un examen critique du rôle du capital humain dans la revitalisation de l'administration publique, ainsi que des problèmes et tendances de la gestion des ressources humaines dans l'environnement du secteur public envisagés en particulier dans leurs rapports avec les compétences qu'exige le développement économique et social. Entre autres recommandations, les experts ont dit qu'il serait bon d'attirer et retenir dans le secteur public les meilleurs éléments, de créer et préserver une fonction publique faisant preuve de professionnalisme et sachant réagir aux situations, de développer les capacités d'encadrement et d'améliorer l'image et revalider les apports de la fonction publique.

20. Une réunion de groupe spécial d'experts, organisée en 2004 sur le thème « La décentralisation de la gouvernance, gage d'efficacité et de souplesse dans la prestation de services : conditions préalables, tendances, démarches, politiques et stratégies de renforcement des capacités », a permis d'examiner les questions décisives en matière de décentralisation et de prestation de services. Pour que la décentralisation soit efficace, il ne suffit pas que ses orientations, ses cadres juridiques et ses stratégies de mise en œuvre soient clairs, encore faut-il qu'ils soient appropriés. Il faut qu'ils fournissent un dispositif structurel qui puisse faciliter la participation de la population à la gestion de son processus de développement. Pour avoir une action positive sur la fourniture de services, la décentralisation a besoin d'un financement adéquat, ce qui signifie aussi une gestion des ressources transparente et responsable. Une coopération et une collaboration adéquates s'imposent à tous les échelons (administration locale, administration centrale et communautés) si l'on veut que la décentralisation ne reste pas lettre morte, et il faut contrôler et évaluer constamment la prestation des services pour assurer une utilisation optimale des ressources. Enfin, la décentralisation exige du secteur public qu'il assume toute une série d'activités diverses de renforcement des capacités pour donner aux communautés les moyens d'être elles-mêmes les artisans de leur développement.

B. Partage de l'information et des données d'expérience

21. Le Réseau d'information en ligne de l'ONU sur l'administration et les finances publiques (UNPAN) demeure une source essentielle d'échange d'informations et de données d'expérience ainsi que de formation en cours d'emploi à la politique et la gestion du secteur public, pour les fonctionnaires, les décideurs, les institutions de l'administration publique et les experts. Ayant vocation de diffuser l'information et le savoir en ligne à travers le monde, UNPAN continue à faciliter le renforcement des capacités, le dialogue entre les acteurs au niveau national et une collaboration élargie entre États Membres, et en particulier entre pays en développement. En outre, il permet d'accéder en permanence aux recherches les plus pointues et aux

pratiques, méthodes et modalités d'assistance technique les plus novatrices en matière de formation.

22. En partenariat avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), qui est devenue un centre régional en ligne du réseau UNPAN, une conférence qui a eu lieu en mai 2004 a été consacrée aux besoins et aux priorités des pays de la région méditerranéenne, et plus spécialement de sa partie arabe, en ce qui concerne les innovations à introduire dans leurs systèmes d'administration publique. Il y a aussi été question de la possibilité d'accroître le rôle du Réseau dans le renforcement des capacités des institutions nationales de la région arabe.

23. En partenariat avec le PNUD, le Programme a décidé d'engager en 2004 une deuxième phase du projet de Répertoire de la gouvernance en Afrique. Cette collaboration avait été instaurée en 1998 pour répondre au besoin d'une base de données très complète sur les programmes consacrés à la gouvernance en Afrique. Depuis 1999, 28 pays ont participé à ce projet qui, en outre, est engagé dans la réalisation des objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en matière de gouvernance, à laquelle il doit contribuer tout particulièrement en renforçant le dialogue avec les donateurs et en proposant un objectif et une base fiable d'évaluation des résultats obtenus à cet égard.

24. Le prix « Champion du service public » des Nations Unies est une initiative importante pour promouvoir l'innovation et pour déceler et faire connaître les exemples de réussite dans l'administration publique. De telles innovations favorisent l'équité en assurant, aux groupes vulnérables en particulier, l'accès aux services. Elles privilégient la ponctualité et la courtoisie, la transparence dans la décision, le professionnalisme et la responsabilité devant les citoyens, les clients et les autres parties prenantes. Les méthodes inédites et les conceptions neuves du travail s'écartent radicalement de la « routine », abaissant les coûts et accroissant la qualité du service, incorporant les nouvelles technologies de l'information et des communications et améliorant la prestation des services et l'interaction entre les fonctionnaires et le public à tous les niveaux de la société.

C. Services consultatifs et renforcement des capacités

25. Le Programme a eu part à deux activités concernant l'élaboration d'un cadre méthodologique pour la région de l'Afrique subsaharienne francophone destiné à permettre de suivre les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et la réalisation des objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire, qui devrait en principe avoir été menée à bien à la fin de 2004. Ce contrôle des DSRP et des objectifs de développement en question a pour but de tenir compte de la manière dont sont qualitativement perçues la pauvreté, la gouvernance et les dimensions environnementales et d'harmoniser les indicateurs pour permettre les comparaisons internationales. Une autre initiative est destinée à appuyer le processus de contrôle au Mali au niveau national. Des liens sont actuellement établis avec le contrôle régional des DSRP et de la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire.

26. Un appui a été fourni pour le renforcement des capacités en vue de revitaliser l'administration publique en Afrique. Cet appui, à la fois organique, technique et financier, concernait la conception et l'adoption du programme de renforcement des capacités en matière de gouvernance et d'administration publique, adopté à Maputo

par l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine; la Conférence africaine biennale des ministres de la fonction publique, qui, sous les auspices du NEPAD, conçoit et évalue des stratégies de fonctionnement pour la fonction publique en Afrique; la mise en œuvre de la Charte africaine de la fonction publique dans les pays du continent, l'intégration du répertoire de la gouvernance en Afrique au processus du Mécanisme d'évaluation intra-africaine pour faciliter à celui-ci sa tâche de contrôle et l'évaluation; enfin, la conception et la mise en œuvre du programme de développement des capacités d'encadrement dans le secteur public pour une bonne gouvernance en Afrique. Des actions et des services consultatifs sont organisés dans ce cadre, au niveau national en coopération avec le PNUD.

27. En Amérique latine, un programme consacré au renforcement des capacités en matière de gestion sociale est actuellement mis en œuvre à l'intention de hauts fonctionnaires, et des séminaires organisés en Argentine, au Guatemala, au Pérou et au Venezuela en vue d'aider les organismes publics à concevoir et mettre en œuvre des programmes de service social.

28. En partenariat avec le PNUD, le Programme a organisé une réunion régionale de groupe d'experts pour promouvoir un dialogue et une coopération au niveau régional entre pays de la Communauté d'États indépendants (CEI), qui viendront renforcer encore la mise en place de capacités à l'échelon national en ce qui concerne la responsabilité sociale de l'entreprise. Des actions analogues ont aussi été lancées en Inde avec le Bureau de pays du PNUD et la Confédération des industries indiennes, pour exposer clairement les questions qui se posent en la matière et élaborer un cadre réglementaire en vue de promouvoir la responsabilité sociale de l'entreprise en Inde.

IV. Administration en ligne : initiatives régionales en Afrique, en Asie, en Amérique centrale et aux Caraïbes

29. La Déclaration du Millénaire appelle tous les États Membres à faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, et surtout celles de l'information et de la communication (TIC), soient accessibles à tous. L'utilisation stratégique des TIC dans l'administration est un outil important pour atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration, car elle peut permettre d'accroître l'ouverture, l'efficacité, l'efficience, la transparence et la responsabilité devant les citoyens de l'administration publique, qui peut ainsi elle-même faire progresser le développement économique et la compétitivité. Au surplus, en améliorant grâce aux TIC la qualité et les prestations des fonctions publiques – surtout dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la sécurité sociale et du bien-être social, les gouvernements se trouveront sans doute en meilleure position pour réduire la pauvreté, s'attaquer aux inégalités et promouvoir un développement durable. De même, et c'est tout aussi important, l'administration en ligne peut offrir de nouveaux circuits de participation et d'engagement dans le processus politique, élargir la consultation dans le processus de décision et accroître les chances d'approfondir la démocratie. Les campagnes peuvent tirer profit de l'administration en ligne par l'intermédiaire de centres d'informatique locaux, de district et de village, ainsi que les exemples de pays comme l'Inde et l'Égypte l'ont bien montré. À cet égard, les actions exposées ci-après prouvent que l'appui fourni par le

Programme pour l'administration en ligne est efficace comme instrument de développement.

30. En partenariat avec le Programme et d'autres institutions comme le PNUD, le Groupe d'étude des technologies de l'information et de la communication des Nations Unies et l'Union internationale des télécommunications, la municipalité de Shanghai a organisé un colloque sur « L'informatisation des villes dans la région Asie-Pacifique ». Ce colloque qui s'est tenu trois ans de suite (en 2000, 2001 et 2002) avec la participation de plus de 20 organisations internationales représentant l'Asie, l'Europe, l'Amérique, l'Australie et l'Afrique, continue à offrir une tribune aux dirigeants nationaux, décideurs et conseillers publics, aux milieux d'affaires et chefs d'entreprise et aux techniciens et spécialistes du monde entier pour échanger des vues sur les visions de l'avenir, les politiques et les stratégies, les technologies et les produits, les pratiques et les leçons tirées de l'expérience, en vue de stimuler le développement économique et social par l'informatisation des villes dans la région Asie-Pacifique mais aussi partout ailleurs dans le monde, ainsi que de promouvoir la coopération bilatérale, régionale et internationale, et en particulier la coopération Sud-Sud, afin de pouvoir ainsi combler le fossé numérique qui divise le monde. Les participants se sont particulièrement intéressés aux stratégies permettant de réduire cette fracture numérique, ainsi qu'aux progrès des TIC et aux besoins et tendances qui se dessinent en la matière dans le monde.

31. Considérant l'importance des TIC et de l'administration en ligne pour le développement national et régional, le Programme a organisé, en partenariat avec le Centre d'administration du développement des Caraïbes (CARICAD), institution spécialisée de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), des consultations ministérielles sur les thèmes des TIC et de l'administration en ligne. Ces consultations font partie de l'opération plus vaste de réforme administrative et de renforcement des capacités d'administration en ligne menée par les pays de la région des caraïbes et le CARICAD, le Gouvernement italien et le Programme des Nations Unies sur l'administration publique, les finances publiques et le développement. Elles offrent l'occasion de poursuivre le dialogue, d'approfondir l'engagement et de resserrer la coopération au niveau régional sur les politiques et stratégies gouvernementales d'application des TIC dans le secteur public. La cinquième Consultation ministérielle des Caraïbes sur la coopération régionale pour le renforcement des capacités d'administration en ligne s'est tenue en juin 2004 à Porters, St. James (la Barbade), sur le thème « Une stratégie d'administration en ligne axée sur l'action pour les pays de la région des Caraïbes, 2004-2007 ».

32. Le Programme a prêté son concours au groupe d'étude de l'administration en ligne pour l'Amérique centrale, dont la constitution avait été entérinée par les vice-présidents des pays d'Amérique centrale à leur réunion de février 2003. Le groupe d'étude a inauguré ses activités par une réunion tenue en août 2003 au Honduras, au cours de laquelle il a élaboré son mandat et un plan de travail pour l'avenir. Sa mission primordiale est de créer et mettre en œuvre un plan d'action stratégique régional pour l'administration en ligne en Amérique centrale et de formuler des projets précis pour renforcer les capacités institutionnelles du système centraméricain de gouvernance, et en particulier des institutions des administrations régionales, centrales et locales en vue d'améliorer à l'aide des TIC l'élaboration des politiques, la coordination et la fourniture de biens tutélaires.

33. Le Programme continue à produire des outils d'analyse et à établir des notes d'orientation et des rapports sur les questions d'actualité et les techniques de pointe en matière d'administration en ligne. C'est le cas, par exemple, du *Rapport mondial sur le secteur public, 2003 : l'administration en ligne à la croisée des chemins*. Ce rapport, qui a été précédé de l'enquête mondiale des Nations Unies sur l'administration en ligne (2003), souligne combien il importe d'adopter les technologies de l'information et de la communication dans les pays développés comme dans les pays en développement. Il ressort des estimations qui ont été faites que dans la plupart des pays, une personne seulement sur cinq ayant accès à l'Internet pratique l'administration en ligne. Ce rapport fait état aussi d'une inquiétude particulière devant le fait que les femmes, les pauvres et les autres groupes défavorisés n'y ont pas accès et suggère, pour établir les priorités de l'administration en ligne, un cadre qui tient compte de la campagne lancée dans le prolongement de la Déclaration du Millénaire pour réduire la pauvreté et répondre aux besoins essentiels de l'être humain.

34. Le Programme continue à s'intéresser à la fois aux possibilités et aux difficultés que présente l'administration en ligne, en analysant et en s'employant à renforcer la capacité des gouvernements d'élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux pour l'administration en ligne. Le Programme d'administration en ligne au service du développement, par exemple, est financé par le Gouvernement italien pour procéder à des évaluations des besoins et mettre en œuvre des projets précis d'administration en ligne pour les secteurs prioritaires dans un certain nombre de pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Europe orientale.

V. Recommandation

35. En ce qui concerne la commémoration du dixième anniversaire de la reprise de sa cinquantième session sur l'administration publique et le développement, l'Assemblée générale jugera peut-être bon de prendre note des propositions énoncées plus haut au paragraphe 8.

Notes

¹ Pour un examen de la participation à l'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, voir « Participation in poverty reduction strategy papers: a retrospective study » (Banque mondiale, janvier 2002). Cet examen conduit par les services de la Banque mondiale comporte un résumé d'une évaluation externe de la participation à l'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, évaluation effectuée par un certain nombre d'institution, y compris des organisations de la société civile, sans lien avec la Banque.